



VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE

Accompagnement par le CPIE

DÉMARCHE GÉNÉRALE

Le CPIE propose aux établissements scolaires et aux communes de les accompagner dans la végétalisation de leur cour d'école.

Objectifs :

- Adapter les espaces extérieurs au changement climatique
- (Re)mettre la nature au cœur de l'école
- Utiliser la cour comme support pédagogique
- Favoriser le bien-être dans la cour

L'implication de toutes les actrices et de tous les acteurs de l'école est indispensable : enseignant·es, atsems, AESH, élèves, parents, associations de parents d'élèves, élu·es et agents communaux. La réflexion sur le réaménagement de la cour doit en effet être effectuée collectivement, afin que :

- Les différent·es usager·ères puisse profiter pleinement de cette cour réaménagée, celle-ci devant répondre à leurs besoins
- Les contraintes financières, réglementaires et liées à l'entretien des espaces extérieurs autant qu'intérieurs, soient évaluées et prises en considération.

La démarche proposée par le CPIE se veut donc résolument collaborative.

Ce caractère participatif implique une relative souplesse et une adaptation aux envies, besoins et contraintes des différent·es participant·es. La manière dont les différent·es acteurs et actrices participeront à la conception des aménagements sera donc définie précisément par l'école et la municipalité.

Rôle du CPIE :

- Animation générale de la démarche et des temps de travail collectif
- Conseils techniques
- Soutien à la recherche de financements
- Sensibilisation des élèves et des adultes

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de l'école et de la commune est envisagé sur **deux années scolaires** :

- La première année sera consacrée au diagnostic de la cour, à la conception des nouveaux aménagements et à l'étude de leur faisabilité
- Les travaux auront lieu la 2ème année

Calendrier prévisionnel :

1^{er} trimestre de l'année 1 : sensibilisation des élèves

De septembre à juin année 1 :

- Diagnostic de la cour (état et usages)
 - Ateliers avec les élèves
 - Entretiens individuels et collectifs des él·es et professionnel·les, questionnaires aux parents
- Analyse et préconisations par le CPIE (adaptation au changement climatique, infiltration de l'eau, aménagements...)
- Sensibilisation des adultes
- Conception d'un pré-plan d'aménagement par les élèves et les adultes
- Etude de faisabilité et estimation financière (réalisée par un partenaire)
- Décision du conseil municipal

Année 2 :

- Travaux par la municipalité, des entreprises et via d'éventuels chantiers participatifs
- Appropriation de la cour par les élèves et l'équipe éducative

PARTENARIAT

L'étude de faisabilité et l'estimation financière du réaménagement de la cour demande l'intervention d'un·e paysagiste-concepteur·rice. C'est pourquoi le CPIE travaille, selon les territoires, les souhaits des communes et les disponibilités des structures concernées, avec le Parc Naturel Loire Anjou Touraine, l'ADAC ou un prestataire privé choisi par la commune.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Le financement de l'accompagnement par le CPIE Touraine – Val de Loire est pris en charge grâce à sa convention avec le Conseil Régional Centre-Val de Loire et à des subventions ponctuelles à travers la réponse à des appels à projet. La commune n'aura donc pas à supporter le coût de l'accompagnement par le CPIE.

Les animations scolaires peuvent être prises en charge à environ 60% par le PNR Loire-Anjou-Touraine pour les communes se trouvant sur son territoire (pour l'année scolaire 2024-2025 les

inscriptions sont closes mais il est tout de même conseillé de contacter Matthieu Clémot du PNR LAT) ou à 50% à travers notre convention avec le Conseil Départemental.

Les travaux nécessaires au réaménagement de la cour seront cependant à financer par la commune. Des dispositifs d'aides existent pour la réalisation de ce type de projets (fonds verts, agence de l'eau...). La commune pourra être accompagnée par les partenaires techniques sur la recherche de financements.

* PARTICIPATION DES ÉLÈVES

Les élèves faisant partie des principaux usager·ères de l'école et de sa cour, leur participation est requise. Le CPIE l'envisage de la manière suivante :

Niveau scolaire : cycles 1, 2 et 3

Lieu : milieu naturel à proximité de l'école et école

But : accompagner les élèves et leurs enseignant·es dans l'évolution de leur appropriation des espaces extérieurs

Objectifs généraux pour les élèves :

- Éveiller ses sens
- Ressentir du bien-être physique et psychologique
- Créer ou renforcer son lien émotionnel avec le vivant
- S'approprier ses espaces de vie quotidienne
- Réfléchir au partage de l'espace équitablement avec les autres et entre différentes activités
- Commencer à penser sa place et son rôle de citoyen·ne

Déroulement des séances :

Le projet s'articule autour de 3 ou 4 séances qui permettront :

- Une découverte sensorielle et ludique d'un espace naturel
- Un état des lieux du vivant au sein de la cour de l'école
- L'expression des envies des élèves à propos de leur future cour

La participation des élèves à la conception plus précise de l'aménagement de l'école se fera après ces premières séances. L'intervention du CPIE va dépendre des souhaits des enseignant·es. L'équipe pédagogique de chaque école pourra en effet mener des ateliers avec leurs élèves, au choix :

- En totale autonomie
- Animés par le CPIE
- En autonomie avec certains groupes d'élèves après un 1^{er} atelier animé par le CPIE